

Bruxelles, le 24.7.2020
COM(2020) 332 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

**autorisant la France à appliquer, pour certaines taxes indirectes, un taux réduit au
rhum «traditionnel» produit en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion**

{SWD(2020) 141 final}

ANNEXE

Informations à inclure dans le rapport visé à l'article 4

1. Valeur estimée des surcoûts. Des informations doivent être fournies pour chaque type de rhum («rhum agricole» et «rhum sucrerie») bénéficiant du taux réduit pour les taxes indirectes concernées. Les autorités françaises complètent le tableau 1 en indiquant au moins les informations suivantes, lorsque celles-ci sont disponibles. Les informations fournies dans le tableau doivent être suffisantes pour permettre d'évaluer les surcoûts supportés par les producteurs dans les régions ultrapériphériques françaises.

Tableau 1

	Guadeloupe (EUR)	Guyane (EUR)	Martinique (EUR)	La Réunion (EUR)	Remarques ²
Prix de la canne à sucre (pour 100 kg)					
Prix de la mélasse (par 100 kg)					
Frais de transport (par kg)					
Main-d'œuvre [par hectolitre d'alcool pur (HAP)]					
Autres intrants (par HAP)					
Coûts d'amortissement					
Coûts de conformité					
Autres coûts ¹					

Remarques concernant le tableau:

- (1) Fournir des informations sur les coûts liés à l'eau, à l'énergie et aux déchets, ainsi que sur les autres coûts pertinents.
- (2) Fournir des informations sur toutes les spécifications et clarifications sur lesquelles s'appuient les méthodes de calcul.

2. Autres subventions. Les autorités françaises complètent le tableau 2 en indiquant toutes les autres mesures d'aide et de soutien permettant de faire face aux surcoûts

d'exploitation supportés par les opérateurs économiques et liés au statut de région ultrapériphérique.

Tableau 2

Mesure d'aide/de soutien ¹	Période ²	Secteur visé ³	Montant du budget en EUR ⁴	Dépenses annuelles, en EUR (2019-2024) ⁵	Part du budget imputable à la compensation des surcoûts ⁶	Nombre estimé d'entreprises bénéficiaires ⁷	Remarques ⁸
[liste]							

Remarques concernant le tableau:

- (1) Fournir des informations sur l'identification et le type de mesure (programme, numéro d'aide d'État, etc.).
- (2) Fournir des informations sur les années couvertes par la mesure.
- (3) Fournir des informations uniquement pour les mesures axées sur un secteur.
- (4) Fournir des informations sur le budget global de la mesure et les sources de financement.
- (5) Fournir des informations sur les dépenses effectives, année par année, pendant la période de suivi (2019-2024), lorsqu'elles sont disponibles.
- (6) Donner une estimation approximative, en pourcentage du budget global.
- (7) Donner une estimation approximative, dans la mesure du possible.
- (8) Formuler des commentaires et apporter des clarifications.

3. Incidence sur le budget public. Les autorités françaises complètent le tableau 3 en donnant une estimation du montant total (en EUR) des taxes non perçues en raison de l'application d'un différentiel de taxation.

Tableau 3

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pertes de recettes fiscales						

4. Incidence sur les performances économiques globales. Les autorités françaises complètent le tableau 4 à l'aide de données démontrant l'incidence du taux réduit des taxes indirectes concernées sur le développement socio-économique des régions ultrapériphériques. Les indicateurs requis dans le tableau font référence aux performances du secteur du rhum par rapport aux performances générales de l'économie régionale. Si certains des indicateurs ne sont pas disponibles, il convient d'inclure d'autres données d'information concernant l'incidence sur les performances socio-économiques globales des régions ultrapériphériques.

Tableau 4

Année ¹	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Notes ²
Valeur ajoutée brute régionale							
Dans le secteur du rhum							
Dans le secteur canne-sucre-rhum							
Emploi dans les distilleries locales							
Emploi dans le secteur canne-sucre-rhum							
Taux de chômage							
Nombre d'entreprises actives							
Nombre de producteurs de rhum (PME comprises)							
Surface dédiée à la culture de canne à sucre (ha)							
Indice de niveau de prix – France métropolitaine							
Indice de niveau de prix – régions							
Nombre de touristes – régions							
Nombre de touristes – distilleries							

Remarques concernant le tableau:

- (1) Il est possible que les informations ne soient pas disponibles pour toutes les années indiquées.
- (2) Formuler des commentaires ou apporter des clarifications, le cas échéant.

5. Spécifications du régime. Les autorités françaises complètent le tableau 5 pour chaque type de rhum («rhum agricole» et «rhum sucrerie» et par région (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). Si certains des indicateurs ne sont pas disponibles, il convient d'inclure d'autres données d'information concernant les spécifications du régime.

Tableau 5

Quantité (en HAP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production de rhum						
Production de rhum traditionnel						
Ventes locales de rhum						
Rhum expédié vers la métropole						
Rhum traditionnel expédié vers la France métropolitaine						
Rhum traditionnel expédié dans le cadre de la dérogation						
Rhum expédié vers d'autres États membres						
Rhum exporté vers des pays tiers						
Rhum en pourcentage du volume total des exportations supplémentaires des régions ultrapériphériques (%)						
Part du rhum traditionnel français sur le marché du rhum en France métropolitaine (%)						
Taux de croissance du marché du rhum en France métropolitaine (%)						
Taux de croissance du marché des spiritueux en France métropolitaine (%)						

6. Irrégularités. Les autorités françaises fournissent des informations concernant toute enquête sur des irrégularités administratives, des cas de fraude visant à éluder les taxes indirectes concernées ou de contrebande des produits alcoolisés considérés dans le cadre de l'application de l'autorisation. Fournir des informations détaillées, qui comprennent au moins des informations sur la nature de l'affaire, la valeur en jeu et la durée.

7. Plaintes. Les autorités françaises fournissent des informations indiquant si les autorités locales, régionales ou nationales ont reçu des plaintes de bénéficiaires ou de non-bénéficiaires concernant l'application de l'autorisation.